



**Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale**

Montreuil,
Le 5 juin 2018

Le SPASEEN-FO revendique :

- ✓ l'abandon des entretiens d'évaluation,
- ✓ le respect des règles collectives de gestion, dans le cadre des statuts particuliers,
- ✓ l'abandon du RIFSEEP,
- ✓ l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point d'indice (+ 16%).



Entretiens professionnels : individualisation contre les garanties statutaires

La période des entretiens professionnels est en cours avec son cortège de dysfonctionnement et les mêmes désillusions des agents :

Or, les entretiens professionnels, qui avaient été présentés lors de leur instauration comme de simples moments d'échanges entre l'agent et son supérieur hiérarchique, a montré son vrai visage aujourd'hui, comme FO le dénonçait à l'époque : c'est aujourd'hui un « moment clef de la carrière », comme le rappelle la circulaire de gestion BIATSS. De fait, pour les collègues, les dysfonctionnements ont une incidence sur leur carrière.

- entretiens qui ne se déroulent pas ;
- entretiens faits par deux supérieurs ;
- fiche de poste inexistante ou non portée à la connaissance des agents ;
- comptes-rendus d'entretien non présentés aux agents, après leur entretien, ni « remontés » aux autorités administratives. Dans ce cas, nombre de collègues sont écartés des propositions de tableaux d'avancements dans certaines académies.

Le SPASEEN-FO réaffirme son exigence d'abrogation de l'entretien professionnel.

La soi-disant valeur professionnelle de l'agent n'est plus appréciée à partir de son activité avec objectivité alors qu'elle intervient de plus en plus dans l'attribution des promotions.

Depuis la mise en place des entretiens professionnels, chaque agent est renvoyé à sa relation individuelle avec son évaluateur, lui-même soumis à évaluation sur la réalisation de ses propres objectifs.

De plus, les collègues hésitant à entamer une procédure de contestation, ils écartent toute possibilité de se défendre et n'utilisent plus leur droit de recours.

Pourtant le réexamen du montant de l'indemnitaire lié au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), véritable individualisation de nos salaires se fera individuellement en 2019, dans le cadre d'un entretien avec sa hiérarchie.

Ils veulent nous enfermer dans un cadre individuel, contractuel, qui déroge à nos statuts qui sont notre contrat de travail, nos droits et garanties.

Toujours plus d'individualisation, toujours moins de garanties statutaires.

Injustice, arbitraire, assujettissement de chaque agent à son évaluateur, absence de réelle possibilité de recours, tout est mis en œuvre pour substituer à la gestion statutaire collective une relation contractuelle individualisée par la fixation d'objectifs individuels, dans un contexte professionnel qu'aucun agent ne maîtrise: dotation en personnel et suppressions de postes, collègues absents non remplacés, surcharge de travail.

Les conditions de travail des personnels se dégradent de façon continue suite aux suppressions de postes de cette année et des années précédentes, des réorganisations et mutualisation de services, aux missions et tâches supplémentaires qui alourdissent un quotidien déjà bien assez lourd. Le passage à 13 régions académiques et la disparition des rectorats ne fera qu'aggraver la situation.



Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Education Nationale

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX / Email : spaseen@fo-fnecfp.fr / Site : <http://www.spaseenfo.fr>